



6^{ème} Rencontre Professionnelle

des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la Politique de la Ville

L'engagement des entreprises pour tous les habitants des quartiers

#QPV #Entreprises #PAQTE #Emplois francs #Apprentissage #Stage de troisième

Le 7 mars 2019, la Direccte PACA organisait, avec le soutien de Cité Ressources et du CARIF Espace Compétences, une matinale d'information sur l'engagement des entreprises, à l'occasion de la mise en place du PAQTE. Les délégués du Préfet, les chargés de mission Politique de la Ville et développement économique et emploi, les réseaux d'entreprises, les OPCA, les entreprises de la région PACA étaient invités au Centre de Formation des Apprentis Corot, à Marseille, pour s'informer, échanger, se rencontrer.



UN CHIFFRE

2 FOIS ET DEMI

Le taux de chômage en quartier prioritaire est deux fois et demi plus important que dans le reste du territoire, et en particulier chez les jeunes.

Pendant longtemps relégués au second rang de la Politique de la Ville, le développement économique et l'emploi sont, depuis la loi de 2014, pleinement intégrés comme un des piliers du contrat de ville. Cette ambition a été réaffirmée dans la feuille de route gouvernementale présentée le 18 juillet 2018.

Parce que l'emploi constitue un facteur d'intégration pour les habitants et le développement économique une dynamique territoriale positive pour les quartiers prioritaires, les entreprises sont aujourd'hui appelées à renforcer leur mobilisation pour participer au déploiement de la Politique de la Ville sur ce volet économique auprès des publics et des territoires les plus fragiles.

> (👁) Voir toutes les photos de la manifestation.

PDF interactif : dès que vous croisez le pictogramme en forme d'oeil, cliquez dessus, il vous conduira à des ressources complémentaires.

TÉMOIGNAGE 1

Des entreprises s'engagent et témoignent

Sophie PELLICOT (Logirem)
et Pierre-Hubert MARTIN (La Poste)

En complément des politiques internes de Responsabilité Sociétale des Entreprises, la Charte Entreprises et Quartiers, signée en 2013 avait pour objet de développer le volet « développement économique et emploi » des Contrats de ville. Depuis cette date, elle a participé, de manière variable selon les entreprises et selon les territoires à mobiliser les entreprises dans les quartiers politique de la ville.

Cette mobilisation se traduit dans les politiques d'achat des entreprises par l'augmentation des clauses d'insertion (exemple de Logirem depuis 10 ans qui dépasse les objectifs initiaux et réglementaires) ou du soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (à l'image de la charte « alliance dynamique » de La Poste ayant abouti à la création d'une mission de désarchivage en lien avec un centre social d'Avignon).

On la retrouve aussi à travers des politiques de recrutement volontaristes (exemple des chantiers d'insertions développés par Logirem ou des dispositions relatives à la charte de la diversité signée par La Poste et du développement des emplois francs par Manpower).

C'est aussi par la sensibilisation des jeunes, que les entreprises s'engagent notamment à travers l'accueil en stage de collégiens de 3^{ème}. Ainsi, l'entreprise Provepharm déjà engagée dans le projet « entreprises acteurs de l'éducation nationale » (EAEP), initié en 2017 le projet « dégun sans stage » en partenariat avec le Rectorat en lien, dès 2018, avec l'École Centrale. C'est aussi le cas de Logirem qui accueille les enfants de ses locataires.

D'autres actions relèvent du soutien à la formation et à l'accompagnement des jeunes, notamment dans le cadre du développement de l'apprentissage, comme c'est le cas de « FormaPoste Méditerranée », un CFA hors les murs de La Poste ayant accueillis 22 jeunes issus des QPV en 2018. (👁)



© www.monstagedetroisieme.fr

TÉMOIGNAGE 2

Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises - PAQTE

Fabrice PEIGNEY (Conseiller auprès du Commissaire Général à l'Égalité des Territoires - CGET)

Ces 4 champs d'actions (sensibiliser, former, recruter et acheter) fondent aujourd'hui les 4 axes du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) qui succède à la Charte « Entreprises et Quartiers ». Le PAQTE est un dispositif qui permet de montrer que les acteurs peuvent faire plus et mieux sur la question du développement économique pour les quartiers aux côtés de l'État et des collectivités. (👁)

Ainsi les ambitions affichées pour le PAQTE dans la feuille de route gouvernementale présentée le 18 juillet 2018 à l'issue d'une période de co-construction initiée en 2017 avec l'ensemble des acteurs, se traduisent également par :

- > la création d'outils (la plateforme monstagedetroisieme.fr) ;
- > l'articulation avec des dispositifs de droit commun (le préapprentissage, l'appel à projet 100% inclusion, notamment avec la cible Neet) ;
- > le renforcement des moyens humains pour promouvoir et développer l'apprentissage et mobiliser les ressources disponibles (la création d'un poste de délégué interministériel à l'apprentissage dans les QPV occupé par Patrick Toulmet, nommé le 18 septembre 2018) ;
- > la coordination (à l'image de la mission confiée à l'École Centrale à Marseille dans le cadre des stages de 3^{ème} en lien avec l'Éducation nationale) pour se mettre au service de l'ambition de « l'équité territoriale ».

Aujourd'hui, 70 grandes entreprises ont signé le PAQTE autour d'engagements concrets et précis qu'elles doivent décliner territorialement pour chacun des axes et qui seront évalués annuellement. Le PAQTE est piloté à l'échelle locale par le Préfet et des référents départementaux sont nommés afin de garantir la mobilisation des TPE, PME et ETI du territoire en lien avec les acteurs locaux, aux premiers rangs desquels les collectivités locales, et en particulier les intercommunalités pour un co-pilotage et la mise en œuvre du PAQTE. On ne part pas de rien et les acteurs ont la possibilité de s'appuyer sur les clubs d'entrepreneurs (FACE, CREPI, LEPC, etc.) et sur les acteurs associatifs de l'accompagnement et de l'insertion des publics. Si nécessaire, des crédits du BOP 147 peuvent être mobilisés pour financer ces actions.



© Campagne ministère du Travail

1. L'axe sensibiliser : retours sur l'accompagnement au stage de 3^{ème}

Sabine BRISMONTIER (adjointe DAFPIC), Michel FAURÉ (responsable Pôle stage de l'Académie Aix-Marseille) et Sophie DOMINIQUE (chargée de projet ouverture sociale à l'École Centrale de Marseille)

Cette intervention à trois voix a permis de rappeler les fondamentaux du stage de 3^{ème} dit « séquence d'observation en milieu professionnel » (obligatoire, réalisé au sein d'entreprise, association, administration, collectivité ou Établissement public, pendant 5 jours). Son objectif : démystifier le monde du travail, initier les jeunes au fonctionnement et codes des organisations, mieux faire connaître les métiers, lutter contre les stéréotypes et contribuer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Dès 2014, le Rectorat d'Aix-Marseille a initié une action Entreprises Acteurs de l'Éducation Prioritaire (EAEP), pour faciliter l'accès des élèves de 3^{ème} des collèges de REP + à un stage de qualité. Dès 2015, un pôle spécifique a été créé au sein de l'Académie afin de rencontrer en face à face les entreprises pour les rassurer et les inciter à accepter l'accueil de stagiaires. Tout comme de rencontrer les équipes pédagogiques et la direction des collèges ciblés pour qu'ils proposent ces stages aux élèves qui n'ont pas pu en trouver. Sur l'année scolaire 2014-2015, 40 stages ont été pourvus grâce à cette initiative. Durant l'année scolaire 2017-2018, plus de 200 stages ont été pourvus.

Cette démarche est renforcée depuis 2018 avec la création de la plateforme monstagedetroisieme.fr, qui s'adresse exclusivement aux collégiens des REP+, animée territorialement par l'École Centrale de Marseille et son Labo sociétal, porteur de « Dégun Sans Stage », autour de 4 opérateurs missionnés dans les Bouches-du-Rhône pour la mobilisation/gestion des stages et l'accompagnement des collèges REP + : Face Sud Provence, « Viens voir mon taf », Le Réseau, « Dégun sans Stage » (porté par l'École Centrale de Marseille).

Au cours de l'année 2018/2019, 509 offres de stages ont été récoltées et 345 stages ont été pourvus. Les perspectives pour 2019/2020 sont donc de maintenir la mobilisation des acteurs économiques impliqués dans le territoire, proposer des actions complémentaires aux stages de 3^{ème}, renforcer la dynamique partenariale pour accompagner un plus grand nombre de collégiens et de collèges de REP + / REP à Marseille. (👁️)

2. L'axe recruter : les emplois francs

Dominique GUYOT (directrice du travail à la DIRECCTE) qui revient sur l'expérimentation des emplois francs développée entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 décembre 2019, pour laquelle la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a été identifiée parmi les 7 sites expérimentaux (194 quartiers prioritaires).

Ce dispositif vise à lutter contre le chômage et contre les phénomènes de discrimination à l'embauche en apportant une aide à l'embauche de demandeurs d'emploi inscrits et résidant en QPV (sans condition de diplômes ou d'âge, etc.) aux entreprises ou associations (de 5 000€ par an pendant 3 ans pour un CDI à 500€ par un pendant 2 ans pour un CDD). A travers le Plan d'Investissement Compétences (PIC), l'accent est pointé sur la formation des personnes peu qualifiées et notamment des jeunes, en promouvant l'alternance et l'apprentissage (cf. point suivant). Le parrainage est également un des outils mobilisés. Pôle emploi est l'opérateur unique pour accompagner, instruire la démarche et verser l'aide. (👁️)

NB : Depuis le 28 mars 2019, un arrêté a élargi le dispositif à de nouveaux territoires dont l'ensemble des QPV des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

Manpower recrute dans les QPV !

Manpower est le premier employeur d'emplois francs de la Métropole : parmi les leviers actionnés nous retiendrons :

- Le recours au « sourcing », processus de recherche pour le recrutement ayant pour objectif d'identifier des profils correspondant à un poste professionnel donné.
- L'organisation de forums de recrutement dans les quartiers prioritaires qui ont conduit au recrutement en CDI intérimaire pour certains candidats. Ces derniers pourront par la suite bénéficier de formation (35h) et d'un accompagnement tout au long de leur carrière.

3. L'axe former : l'apprentissage

Adeline PETROVITCH (chargée d'étude ORM) et Chantal NAMI (secrétaire générale du CARIF)

La présentation de l'étude réalisée par l'Observatoire Régional des Métiers (ORM) « L'apprentissage : du potentiel en Provence-Alpes-Côte d'Azur » (www.orm-paca.org) a permis d'identifier des potentiels de développement de l'apprentissage en région à travers une typologie croisant les zones d'emploi et les secteurs d'activité pour repérer les possibles leviers de développement de ce dispositif en région. Chantal NAMI, a ensuite présenté les principales évolutions liées à la loi la Liberté de choisir son avenir professionnel, sur le volet apprentissage. (👁)



TÉMOIGNAGE 3

Les enjeux pour demain en matière de développement de l'apprentissage

Martine ADMENT CATINAUD (directrice des Programmes auprès du Délégué au développement de l'Apprentissage dans les QPV)

Un de nos premiers enjeux est de valoriser l'apprentissage auprès des jeunes et d'agir en amont sur les orientations subies ou forcées. Pour cela, tous les jeunes bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classe de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.

Il s'agira aussi de travailler cette question de l'accessibilité tout au long des parcours, jusqu'à 30 ans, et les passerelles entre apprentissage et statut scolaire ou étudiant seront facilitées et les campus de métiers regroupant les filières seront développés. Aussi et parce que le taux de décrochage est encore bien trop important, tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers un apprentissage auront accès à un préapprentissage pour faciliter l'intégration du jeune en entreprise. Les rémunérations seront quant à elles augmentées.

L'apprentissage correspondant également à une période charnière pour les jeunes et pour leur enrichissement, nous proposerons d'ici à 2022 à 15000 apprentis de partir en ERASMUS Pro en Europe. Enfin, pour faciliter, à terme, l'intégration sur le marché du travail, tous les jeunes d'au moins 18 ans percevront une aide de 500 € pour passer leur permis de conduire. L'enjeu étant aussi de faciliter son accueil par l'entreprise pour lequel nous souhaitons également « alléger » les contraintes, notamment en lien avec leurs activités, et permettre par exemple l'embauche d'apprentis tout au long de l'année sur des durées de contrat de 6 mois à 3 ans ».

ILS L'ONT DIT...

« Pour aller plus loin dans ces démarches il semble nécessaire de favoriser la sensibilisation et l'information des entreprises sur la politique de la ville. »
(Fabrice Peigney – CGET)

« Tous les acteurs doivent travailler dans la transparence, avec une mise en commun des bonnes pratiques pour gagner en complémentarité et donc en synergie. » (Michel Fauré - Académie d'Aix-Marseille)

« Le développement économique de la ville va influencer sur l'employabilité et donc le recrutement des apprentis (...) Ce développement économique, s'il fonctionne bien, permet l'embauche des apprentis. »
(Directeur du CAF Corot)

« On voit aujourd'hui la disparition du monde associatif (...) et la montée en puissance de l'économie parallèle. »... « Pour lutter contre l'économie parallèle il faut valoriser et développer l'apprentissage. »
(Participants – éducateurs à l'ADDAPT 13 et à WIMOOV)

À RETENIR

A l'image de la diversité des intervenants et des 110 participants à cette journée, **le développement économique et l'emploi, sont « l'affaire » des entreprises mais aussi de chacun (État dont le ministère du Travail et de l'Éducation Nationale, agences associées, collectivités, associations) dans une logique de transversalité et de décloisonnement au service des habitants des QPV !**


villemploipaca
Avec les quartiers, la ville réussit !

www.villemploipaca.fr

